

ST-GERMAIN-LE-CHATELET

info BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE



N°74 JANVIER 2017

Sommaire

| | |
|----------------------------------|-------|
| ■ LES TRAVAUX 2016 | P. 4 |
| - VOIES SANS ISSUE | |
| - SALLE COMMUNALE | |
| - TERRAIN DE FOOT A 7 | |
| - CURAGE DES FOSSÉS | |
| - L'ACCESSIBILITÉ À LA MAIRIE | |
| ■ SÉCURITÉ ROUTIÈRE | P. 7 |
| ■ LE D.A.E | P. 8 |
| ■ LA CRÉATION D'UN PLUI | |
| ■ RENCONTRE DES ÂINÉS DU VILLAGE | P. 9 |
| ■ ÉCO-POINT | P. 10 |
| ■ ZÉRO PHYTO | P. 12 |
| ■ EFFECTIF SCOLAIRE | P. 13 |
| ■ ZOOM SUR... | P. 14 |
| ■ ASSOCIATIONS : | P. 16 |
| - AILES | |
| - POURQUOI PAS | |
| - LA GERMINOISE | |
| - TONIC VILLAGES | |
| ■ OPÉRATION BRIOCHES | P. 18 |
| ■ CONCERT À L'EGLISE | P. 18 |
| ■ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS | P. 19 |
| ■ ÉTAT CIVIL 2016 | P. 20 |
| ■ DIVERTISSEMENTS | P. 21 |
| - LA PAGE DES ENFANTS : | |
| « Jojo sans peur » | |
| ■ RECETTES : | P. 22 |
| - LE BELFLORE | |
| - LA TARTE AUX BRIMBELLES | |

infos pratiques

LA MAIRIE

3 Rue de Bourg
90110 Saint Germain Le Châtelet
Horaires d'ouverture :
Lundi de 9h30 à 12 h00
Mercredi de 16h00 à 19h00
Jeudi de 14h00 à 17h00
Mail : mairie@saint-germain-le-chatelet.fr
Téléphone : 03 84 23 71 92
www.saint-germain-le-chatelet.fr

LA POSTE

Bureau de Poste à Etueffont
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00
Agence Postale à Rougemont Le Château :
Mardi, jeudi et samedi de 9h30 à 11h30
Mercredi et vendredi de 15h00 à 19h00

LA DÉCHETERIE

Située entre Rougemont Le Château et Etueffont
Du 01/10 au 31/03 : Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
Le samedi : non stop de 9h à 17h
Du 01/04 au 30/09 : Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
Le samedi : non stop de 9h à 18h
Bureaux :
40 bis avenue Jean Moulin
90110 Rougemont Le Château
Téléphone : 03 84 54 69 44

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé et de réussite dans vos divers projets vont à chacun de vous avec une pensée particulière pour les plus démunis ou ceux qui souffrent de maladie, de solitude ou d'isolement.



Que 2017 soit une année de joie et de bonheur même s'il peut paraître paradoxal d'évoquer la joie et le bonheur alors que des événements tragiques ont encore frappé notre démocratie de manière odieuse en 2016.

Les attentats que la France a connus ont prouvé que le combat pour la défense des valeurs de la République, si chèrement acquises, est sans fin. Mais renoncer à la joie, au bonheur, au rire, serait se soumettre aux ennemis de la liberté et de la tolérance.

Pour notre village, 2016 a surtout été l'année des travaux de mise en accessibilité de notre mairie. Ceux-ci se termineront cette année avec l'habillage de l'escalier extérieur, la pose de sa rambarde puis celle des enrobés matérialisant ainsi la place de parking à destination des personnes à mobilité réduite. J'en profite pour remercier nos agents municipaux, M. Jérôme PIQUEREZ et M. Thomas SCHWEDT, l'agent intercommunal M. Philippe DEBRAUX ainsi que M. Alain MARCHAL, élu, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour réaliser des travaux de très grande qualité (remplacement des poutres en bois de l'étage, pose d'un nouveau plancher, isolation des murs, peinture, ...).

Réduire la vitesse lors de la traversée de notre village, sera une des priorités de votre municipalité

pour 2017. Au cours de ce premier semestre, 2 radars pédagogiques vont être installés. Leur financement sera assuré par les amendes de police et une subvention parlementaire. Ce moyen de sensibilisation des automobilistes sera aussi doublé par des demandes de contrôles radar plus fréquentes auprès des gardes-nature et de la gendarmerie afin que les plus réfractaires à la pédagogie lèvent le pied.

Dans notre paysage local, St-Germain-le-Châtelet fait partie depuis le 1^{er} janvier d'une communauté de communes élargie : la Communauté de communes Les Vosges du sud (CCVS). Cette communauté de communes, constituée de 22 communes, est issue de la fusion de la communauté de communes du pays-sous-vosgien (CCPSV) et de la communauté de communes La haute Savoureuse (CCHS). Une nouvelle page de notre politique locale est à écrire où la seule ambition des élus devra être la réussite de ce nouvel ensemble. De nombreux changements interviendront suite aux divers transferts de compétences (tourisme, urbanisme, eaux pluviales en 2018, eau potable en 2020, ...). Il nous faudra harmoniser, rationaliser, optimiser, mutualiser et surveiller le bon emploi de nos deniers publics en cette période de réfection de nos budgets.

Je vous réitère en mon nom et au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour 2017.

Bien à vous.
Jean-Luc ANDERHUEBER

Voies Sans Issue

Quelques rues de notre village sont sans issue, telles la Rue du Moulin, la Rue de l'Etang et la Rue des Prés. Ces dernières n'étant pas signalées jusqu'à présent, des panneaux ont été installés courant 2016.



Salle Communale

Vous avez pu remarquer la mise en place d'une nouvelle signalétique devant l'école indiquant l'emplacement de la salle communale. Ce petit aménagement était notamment nécessaire à l'organisation des secours en permettant ainsi une localisation plus aisée de ce lieu public. Courant 2017, nous effectuerons les petits travaux d'accessibilité demandés afin que notre salle communale soit elle aussi en conformité.

Terrain de Foot à 7

Les aménagements du terrain de foot se terminent avec l'installation des buts. Le tracé du terrain permet maintenant l'usage de celui-ci par les jeunes et moins jeunes du secteur. ■



Curage des fossés

Nous avons inscrit le curage des fossés dans un plan pluriannuel afin d'en assurer l'entretien périodique. Ainsi, après les premières réalisations de l'an passé, nous avons fait curer cette année plusieurs secteurs, à savoir les fossés de la rue du Chaux-Four, du chemin montant vers la forêt du Châtelet (en face du château d'eau et derrière le lotissement des Rouges-Sambres, autour de la plate-forme de stockage des bois coupés), et ceux de la rue des Cornay.



L'accessibilité à la Mairie

D'importants travaux ont été réalisés dans le bâtiment abritant la Mairie courant 2016, obligeant d'ailleurs une délocalisation des bureaux durant une grande partie de l'année.

Depuis le mois de novembre, nous avons pu réintégrer les locaux de la Rue de Bourg et à nouveau accueillir le public dans le bâtiment rénové.



- La salle du Conseil, installée précédemment au premier étage, a été créée au rez-de-chaussée.
- L'accueil est maintenant aussi rendu accessible, et des toilettes adaptées ont été aménagées.
- Un élévateur extérieur a pris place à l'entrée, permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder au rez-de-chaussée du bâtiment communal.
- Concernant le parking, il a aussi subi quelques aménagements afin de mettre en conformité la place PMR.
- Dans le même temps, une salle des archives est créée à l'étage, une archiviste est à notre service en ce moment afin d'effectuer un tri puis un classement des documents de votre commune.



I-Care, fabricant français de signalisation routière

I-CARE M

VOUS ROULEZ À 59 RALENTIR

L'INNOVATION à la base du progrès et de la sécurité routière

FABRIQUE EN FRANCE

I CARE Solutions de sécurité

Renforcer la sécurité dans la traversée du village

L'une des préoccupations majeures de votre Conseil Municipal est la réduction de la vitesse des automobilistes afin de sécuriser la traversée du village, notamment le long de la Rue Principale.

Plusieurs solutions ont été étudiées, dont celle que vous avez pu vous-même tester au sud du village, avec l'installation de chicanes. Des relevés de vitesse avaient été faits au préalable, puis pendant l'installation de ce dispositif, mais les résultats n'ont pas été probants, bien au contraire, nous avons constaté une légère accélération des véhicules une fois ces chicanes passées.

Il a donc été proposé de mettre en place des radars pédagogiques afin de sensibiliser les usagers de la route à leur vitesse. Deux radars seront posés dans le village. Des subventions vont couvrir une bonne partie des frais engagés.



Formation à l'utilisation d'un défibrillateur

Votre commune est équipée de deux défibrillateurs, un dans la salle communale et un autre accessible à tout le monde posé sur un mur de l'école.

Une formation à l'utilisation de cet appareil a eu lieu le samedi 8 octobre à la salle communale. Proposée à l'ensemble de la population, cette formation a permis de démystifier l'utilisation de cet appareil qui peut sauver des vies.

La création d'un PLUi

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'an passé, nous vous avions fait part de l'obligation de votre commune d'adapter son Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 12 mai 2006, afin d'y intégrer les dispositions de la loi du 12 juillet 2010, dite « Loi Grenelle II ».

La loi « Notre » et la fusion de notre Communauté de Communes du Pays Sous Vosgien et de la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse, ainsi que l'obligation de transfert de la compétence du droit du sol à l'intercommunalité nous a quelque peu modifié notre programme.



Le repas des Aînés du village

Le 11 décembre 2016, nous avons comme chaque année, organisé le repas des aînés de notre village.

Toutes les personnes de plus de 65 ans, ainsi que leurs conjoints, sont conviées, et celles de plus de 70 ans qui ne peuvent se rendre à ces festivités peuvent, si elles le souhaitent, recevoir un colis à domicile qui a été distribué par les membres du Conseil Municipal le 17 décembre.

L'Association Pourquoi Pas participe chaque année à cette manifestation en assurant le service du repas, et en concoctant quelques cadeaux de bienvenue aux participants.

Cette délicieuse journée de rencontres, de retrouvailles et d'agapes bien sûr fût animée par Claudie et Bernard, fort appréciés des habitués de ce repas.



Nettoyage de l'Eco-point

En collaboration avec le SICTOM, un nettoyage de l'Eco-point a été effectué. Nous souhaitons vivement que ce lieu reste propre et soit respecté, tant au niveau des horaires de dépôt des déchets que dans les règles de bonne utilisation.

Quelques rappels pour un bon usage du tri selectif :

- Videz bien tous les emballages (inutile de les laver) ;
 - Mettre les emballages en vrac dans les conteneurs et pas dans des sacs ;
 - Appratissez les cartons et les bouteilles en plastique dans le sens de la longueur, laissez le bouchon ;
 - Retirez les couvercles et bouchons des emballages en verre ;
 - Ne pas mettre de vaisselle ou d'objets en verre dans le conteneur des emballages en verre ;
- Otez les films plastiques des revues ;
- Les cartons ou les emballages en métal trop volumineux peuvent être apportés en déchetterie.
- **Il est possible de consulter le « memotri » du SICTOM par le lien internet <http://www.memotri.com/miniguide/communes>**



TOUS LES PAPIERS & EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE Vides, sans couvercle ni bouchon



BRIQUES EN CARTONS, EMBALLAGES EN METAL & EN PLATIQUE

EMBALLAGES EN METAL



BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Flacons



Blisters

Pots et barquettes alimentaires

Pot de plants à planter

Cagettes

Calages en polystyrène



Sac de caisse



Enveloppes plastiques



Film de regroupement



Emballages souples



Housse d'électroménager film à bulles / emballages plastiques d'électroménager



SICTOM de la Zone Sous-Vosgienne 03 84 54 69 44 www.sictom-etueffont.fr

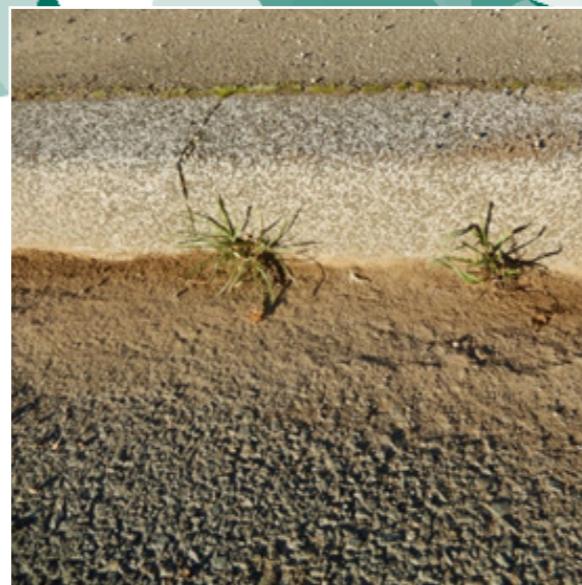
Toutes les consignes de tri :

Objectif zéro pesticides

Depuis une dizaine d'années la commune de Saint-Germain-le-Châtelet réalise un suivi de sa consommation de pesticides (désherbant principalement). A chaque épandage de produit phytosanitaire, une fiche est établie par l'applicateur. Sont notés entre autres les conditions météorologiques, la quantité de bouillie, le produit utilisé...

En fin d'année, un bilan destiné au seul service technique, nous donne principalement les quantités utilisées.

| ANNÉES | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-------------------|-------|-------|-------|-------|------|--------|-------|-------|-------|-------|------|
| VOLUME DESHERBANT | 221 L | 192 L | 176 L | 123 L | 221L | 2721 L | 246 L | 180 L | 135 L | 116 L | 71 L |



Dans les années 90, nous utilisions entre 1800 et 2400 L de désherbant. Une prise de conscience, une meilleure application, du matériel plus performant, des formations, des zones moins traitées et la pose d'enrobé sur les trottoirs, nous ont amenés à des chiffres plus acceptables depuis les années 2000, et depuis 2011, nous poursuivons nos efforts avec une baisse continue.

La loi Labbé a pour objectif la mise en place du « zéro pesticides » dans les espaces publics d'ici 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.



La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 01/01/2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

L'enjeu est de taille : respecter les milieux naturels et principalement l'eau. Les rivières, les étangs et les nappes phréatiques sont touchés par les agents chimiques appliqués en surface. Certaines molécules sont actives plusieurs années après leur application au sol. En 2016, le service technique a réalisé un essai : désherber manuellement au maximum. Le personnel communal, aidé des jeunes vacataires, s'est équipé de seaux, de serfouettes et de patience pour nettoyer les trottoirs, le cimetière, les bordures le long des routes... Pour la première fois nous sommes passés sous la barre des 100 L. Il y a toujours quelques herbes, certaines zones restant difficiles à désherber à la main, notamment le cimetière.

Nous devons à présent accepter plus facilement un trottoir avec quelques mauvaises herbes : la nature essaie toujours de reprendre ses droits.

Jérôme Piquerez

Inscription des enfants à l'école

Dans le domaine scolaire, votre commune fonctionne en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Ainsi les enfants des communes de Saint-Germain-Le-Châtelet, Anjoutey, Bourg-Sous-Châtelet, Felon et Romagny-Sous-Rougemont en âge de fréquenter les écoles maternelles et élémentaires sont partagés à l'heure actuelle sur trois pôle et six classes : Saint-Germain qui accueille les classes maternelles, Romagny-Sous-Rougemont pour les CP et une partie des CE1, et enfin Anjoutey où vont une autre partie des CE1, les CM1 et CM2.

Il existe également une règle imposée par l'Inspection Académique, qui fixe le nombre de classes en fonction du nombre d'élèves. Ainsi chaque année, des prévisions sont faites afin de déterminer le nombre de classes à maintenir dans chaque secteur.

Depuis quelques temps, nous voyons nos effectifs fondre, et nous allons petit à petit vers une fermeture de classe :

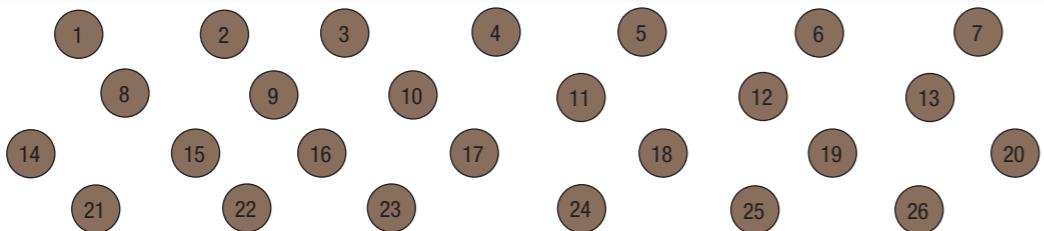


les enfants seront alors plus nombreux dans des classes de différents niveaux. Une de nos classes est très sérieusement menacée pour la rentrée de septembre 2017.

Nous profitons donc de ce bulletin municipal pour demander aux parents de jeunes enfants de venir en mairie afin que leurs enfants non scolarisés soient recensés au plus tôt, et pas seulement ceux dont les enfants vont atteindre l'âge des trois ans courant 2017, mais également les plus petits afin que des projections d'effectifs puissent être faites sur les années à venir.

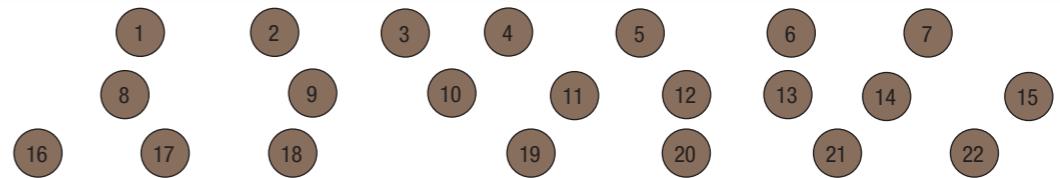


La classe 1963



1 LINDECKER Georges ● 2 GUTH Michel ● 3 MONNIER Paul ● 4 WALTER Bernard ● 5 WALTER Fernand
 6 WABNITZ Christiane ● 7 MONNIER Jeannine ● 8 GUILLARD Alain ● 9 LAMIELLE Jacques ● 10 HEIDET Guy
 11 GUILLARD Christian ● 12 MARCHAL Simone ● 13 WABNITZ Marie-Rose ● 14 MONNIER Michel
 ● 15 GUTH Daniel ● 16 WALTER Robert ● 17 FROSSARD Monique ● 18 MONNIER Irène ● 19 VERRIER Evelyne
 ● 20 LINDECKER Liliane ● 21 NAAL Jean-Pierre ● 22 TOGNATI Claude ● 23 ROUILLON Serge ● 24 WABNITZ
 Gabrielle ● 25 MARAZZI Anne-Marie ● 26 MONNIER Bernadette

La classe 1974



1 LUGENBUHLER Alain ● 2 FLEURY Régis ● 3 KOCH Pascal ● 4 EGGENSPILLER Paul ● 5 KAUL Catherine
 6 DUPRAT Didier ● 7 NAVENCH Nadine ● 8 DECKER Michel ● 9 GERBORE Laurence ● 10 REMY Emmanuel
 11 GUILLARD Sébastien ● 12 STEVENS Sandrine ● 13 KOENIG Catherine ● 14 MARTIN Emmanuel
 15 REMY Nathalie ● 16 JOLISSAINT Emmanuel ● 17 MARCHAL Eric ● 18 STEVENS Valérie
 19 CHAPUIS Georges ● 20 FREYBURGER Frédérique ● 21 RUEZ Christine ● 22 CHARLE Christian

ASSOCIATIONS



AILES

LES MEMBRES DU BUREAU SONT :

Présidente : Laurence ANDERHUEBER

Vice-Présidente : Emmanuelle LOISON

Secrétaire : Virginie REINHOLZ

Trésorière : Géraldine MADOUX

Renseignements : 03.84.23.04.11

Avec l'association AILES venez vous initier ou vous perfectionner dans les activités suivantes :

TENNIS DE TABLE

Tous les mardis de 20h00 à 21h30 pour les débutants , et tous les vendredis à partir de 20h30 pour les joueurs confirmés dans la salle communale de St-Germain.

LOISIRS

Deux groupes se succèdent le vendredi (19h-20h30 et 20h30-22h), tous les quinze jours, dans le local 314 jouxtant la salle communale de St-Germain. Une grande variété de sujets sont proposés au cours de l'année (travail du bois, couture, home déco, aquarelle, peinture sur verre, réalisation de bijoux en béton ou en fil d'alu, par exemple).



ÉCHECS

À partir de 9 ans, le mercredi (18h-19h). Pour joueurs débutants ou confirmés.

GYM DOUCE

Exercices de détente, de mobilisation, éléments de Pilates, gymnastique dorsale, étirements, exercices avec haltères, élastiques, ballons et smovey. Le jeudi de 18h à 19h, dans la salle communale.

PÊCHE

Avec un groupe Initiation et un groupe Perfectionnement pour les enfants à partir de 8 ans (CE1). L'activité a lieu entre avril et début juillet au bord d'un étang de Béthonvilliers..

L'association propose des **RENCONTRES-DÉCOUVERTES** ouvertes à tous, sur des sujets variés : les oiseaux du printemps, les champignons, l'astronomie, les ponts , atelier culinaire ont par exemple déjà été proposés. La découverte des massages sonores avec des bols tibétains est prévue le 12.02.2017 (sur inscription).

L'AILES organise également régulièrement une chasse aux œufs pour les enfants de l'école maternelle de St-Germain et du CP dans la forêt du village.

Le VIDE-GRENIER annuel de l'association aura lieu le dimanche 25 juin 2017.

- Renseignements au 03 84 23 04 11
- Blog : <http://ailes90stgermain.blog4ever.com>

POURQUOI PAS

1977- 2017

40 ans et toujours amené à trouver de nouvelles manifestations pour satisfaire un public de plus plus exigeant.

En 2016, nous avons mis en place une balade gourmande semi-nocturne, une bourse aux jouets et le nettoyage du village au printemps.



CALENDRIER 2017

- Dimanche 19 mars : vide armoire
- Samedi 22 avril : nettoyage de printemps
- Samedi 13 mai : balade gourmande semi-nocturne
- Dimanche 17 septembre : balade gourmande
- Dimanche 15 octobre : vide armoire
- Dimanche 26 novembre : bourse aux jouets
- Mardi 05 décembre : St Nicolas

En espérant vous voir nombreux à nos manifestations nous vous présentons nos meilleurs voeux pour 2017.

Le président Claude GIRARDEY
et son équipe

LA GERMINOISE

PRÉSENTATION DE « LA GERMINOISE »

Président : Guy HEIDET

Vice-présidente : Noëlle GIRARDEY

Trésorier : Julien CHAPUIS

Secrétaire : Florence KONGS

Le bureau : Jacky KERDRAON, Claude GIRARDEY, Guy BISCHOFFE, Jean-Michel SCHELICKET, Fred GASSER, Jacky HUGUENIN, Patrick MADOUX, Denis HEIDET, Allan KERDRAON.

L'année 2016 a vu la 5^{ème} édition des Jeudis Germinoises. La météo, la qualité des musiciens et surtout le dynamisme des bénévoles en ont assuré un franc succès. Ces soirées musicales et conviviales sont appréciées au-delà de notre village.

UN APERÇU DE LA PROGRAMMATION POUR 2017 :

- Le 6 juillet : soirée rock avec le groupe « 4 Grammes »
- Le 13 juillet : soirée country avec le chanteur-musicien « Bill »
- Le 20 juillet : soirée chansons françaises
- Le 27 juillet : soirée guinguette animée par « Clémie et Bernard »
- Pour terminer cette édition 2017, **un feu d'artifices** sera tiré par nos artificiers Jacky et Guy.

Toute l'équipe vous souhaite plein de moments conviviaux, du bonheur et la santé pour cette année 2017.

Le Président

■ Contacts : Guy HEIDET, Noëlle GIRARDEY

De la gymnastique à l'association « TONIC VILLAGES » de St-Germain

« Tonic villages » est une association qui a son siège à la mairie de St-Germain. Elle a été créée pour offrir la possibilité de faire de la gymnastique de proximité (sans trop se déplacer).

L'animatrice « Véronique » suit régulièrement des stages par « Gym plus » qui est rattachée à la fédération « Sports pour tous » qui elle-même est agréée par le ministère de la santé.

Une séance dure une heure, pendant laquelle nous effectuons un échauffement de 15 minutes, une partie renforcement musculaire de 20 minutes, cardio de 10 minutes pour terminer avec des étirements et assouplissements de 15 minutes.

La partie cardio ou l'échauffement se fait sur « STEP » (marche que l'on monte et descend) suivant des mouvements coordonnés, plus ou moins rapides. Toutes les parties du corps sont sollicitées.



Les cours se font en musique avec du matériel Step, flexi ball, bâtons, élasti-band, bracelets lestés.

Une progression dans le travail s'établit tout au long de l'année dans le souci de mobiliser tout le corps dans de bonnes conditions (respecter les bonnes positions, les articulations, rythme cardiaque).

Venez rejoindre notre groupe convivial et sérieux tous les : mercredis soirs de 20h 30 à 21h 30 à la salle multi activités de St-Germain.

■ Renseignements au : 0630685570 ou 0363140805

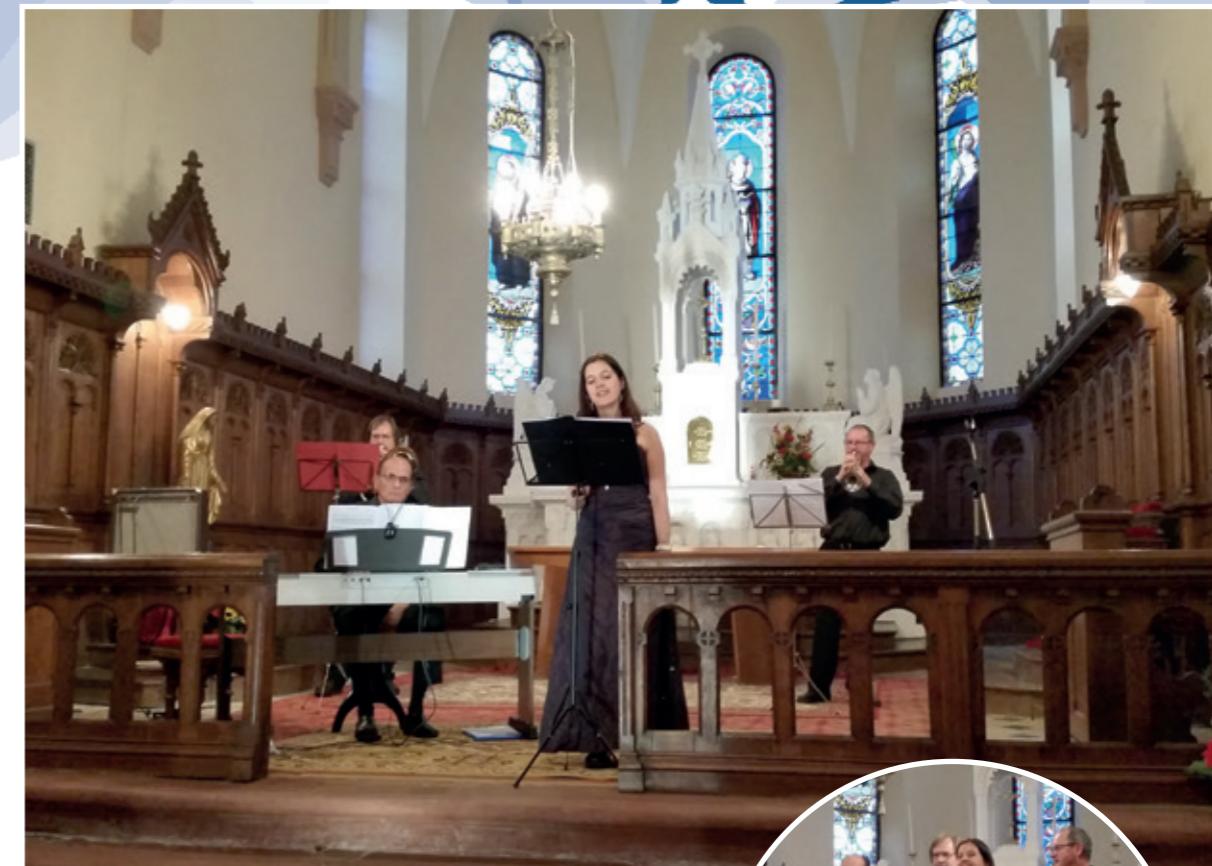
Opération Brioches Adapei 90

Après une année de standby due au manque de bénévoles, nous avons cette année pu remettre en place une équipe et participer à l'opération Brioche organisée par l'ADAPEI.

Fournies par la boulangerie latonne des Errues, 120 brioches ont été distribuées sur notre commune les 7 et 8 octobre par une équipe de bénévoles dévoués.



Nous remercions très sincèrement Noelle GIRARDEY, Roselyne HUGUENIN, Marie-Josée WISSANG et Michèle SCHELIQUET pour leur participation active, et souhaitons sincèrement pouvoir renouveler cette expérience l'an prochain, c'est pourquoi d'ores et déjà nous faisons appel aux bonnes âmes qui peuvent se présenter en mairie afin de faire connaître leur envie de rejoindre cette dynamique équipe.



Concert à l'Eglise de Saint-Germain-Le-Châtelet

Dimanche 25 septembre, avec la participation d'Orgalie, un magnifique concert a eu lieu en l'Eglise de Saint-Germain, organisé et joué par quatre artistes : Elisabeth NASS au chant (Soprano), Marc WEISS à l'orgue et au piano, Marc JAEGER au trombone et Jean-Jacques DARRIET à la trompette.

Ce fut l'occasion d'entendre à nouveau fonctionner notre orgue installé dans l'église et renové il y a quelques années.

Les murs de l'église ont vibré sous la beauté des morceaux de Haendel, Purcell, Mozart, Massenet, Bizet, Offenbach et même Mickael Jackson.

Nous espérons vivement renouveler cette expérience en 2017 et remercions encore une fois Monsieur Darriet, notre concitoyen, d'avoir permis ce concert.



Le calendrier des manifestations

14 janvier : Les vœux du Maire

19 mars : Vide Armoire

par l'association POURQUOI PAS

22 avril : Nettoyage de Printemps

par l'association POURQUOI PAS

23 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles

7 mai : 2^{ème} tour des élections présidentielles

13 mai : Balade gourmande semi-nocturne

par l'association POURQUOI PAS

11 juin : 1^{er} tour des élections législatives

18 juin : 2^{ème} tour des élections législatives

25 juin : Vide grenier

par l'association AILES



6-13-20-27 juillet :

Les Jeudis Musicaux

par l'association LA GERMINOISE

17 septembre : Balade gourmande semi-nocturne

par l'association POURQUOI PAS

15 octobre : Vide Armoire

par l'association POURQUOI PAS

26 novembre : Bourse aux Jouets

par l'association POURQUOI PAS

5 décembre : Visite de Saint Nicolas

par l'association POURQUOI PAS

10 décembre : Le repas des Ainés



ÉTAT CIVIL 2016

Naissances

Elyne VANDEKERKHOVE le 26 janvier 2016,
de Eddy VANDEKERKHOVE et Stéphanie MILLOT

Mélaine, Jeanne, Henriette BERTRAND le 22 mars 2016,
de Emmanuel BERTRAND et Emilie WIDMER

Maëlya, Hélène, Mathilde LOCHENIES le 18 juillet 2016,
de Quentin LOCHENIES et de Allisson GOIN

Lucie, Marie HINDSLEY le 21 juillet 2016,
de Benjamin HINDSLEY et de Emma PEREIRA DA SILVA

Elena, Catherine, Stéphanie BORNAQUE le 12 août 2016,
de Sébastien BORNAQUE et de Carole Anne VEZZOLI

Valentin LE PORTIER le 8 septembre 2016,
de Sébastien LE PORTIER et Pauline VOGEL

Anna TLILI le 11 décembre 2016,
de Sofiane TLILI et de Delphine MERLET

Côme LISEK le 23 décembre 2016,
de Julien LISEK et Laurianne RICHARD

Mariages

Alain CARTIER et Nathalie MARCHAL le 02 juillet 2016

Noces d'Or

Jean GROBOILLOT et Marguerite PAUTOT le 23 juillet 2016

Baptêmes Républicains

Hugo FICHTER le 2 avril 2016

Margot BOURDIN le 28 mai 2016

Décès

Alphonse MARAZZI le 09 novembre 2016

Marcel ANDRE le 04 décembre 2016

Hommage à Monsieur Marcel ANDRÉ

Nous tenons à rendre hommage à Monsieur Marcel ANDRÉ qui nous a quitté le 04 décembre 2016.

Marcel a été conseillé municipal de 1983 à 1989 puis adjoint au maire de 1989 à 1995. Nous apportons nos condoléances à sa famille et nous souviendrons des multiples services rendus par cet homme dévoué au village de Saint-Germain-le-Châtelet.

Jojo Sans Peur

Jojo n'avait pas froid aux yeux.

Il lui arrivait d'avoir froid aux mains, froid aux pieds, mais froid aux yeux, jamais.

Son père avait peur du gendarme, sa mère avait peur du dentiste.



« La peur donne des ailes » lut-il un jour dans une sombre histoire de bandits.

« Quelle chance ont les trouillards, ils savent voler ! »

Jojo essaya de faire peur à toute sorte de bêtes pour voir si elles s'envolaient.

Aux chats, aux chiens, aux hamsters ou aux poissons rouges.

Aucune de ces bêtes ne s'envolait. A sa mère, il fit une belle trouille; « Hou ! »

Mais à part la gifle qu'il récolta, il n'apprit rien de neuf.

Ses parents s'inquiétaient. « Tant qu'il n'aura pas eu une peur bleue, ce gamin sera insupportable. »

Un jour que Jojo était à l'école, ils se déguisèrent. Le père en Dracula, la mère en sorcière.

Quand Jojo arriva le soir, ces deux guignols ne l'effrayèrent point.



« Où sont mes parents ? » Dracula ricana, la sorcière cracha, toussa, et dit d'une voie de fausset:

« Tes parents ? Je les ai transformé en lézards ! » En lézards ? L'idée plut d'abord à Jojo.

Puis il se souvint que le matin même, il avait arraché la queue d'une de ces bestioles, juste pour lui faire peur. Jojo devint vert de peur. Il avait peut-être coupé son père ou sa mère en deux !

Dracula se dédraculassa, la sorcière se désorcièrissa, pour rassurer Jojo. Depuis qu'il a eu peur, Jojo respecte les bêtes, leur faire peur ne l'amuse plus.

« Pardon, pigeons. »

La peur, ça vous scie les jambes, ça ne donne pas des ailes... même au fils de Dracula ! ■

Le Belflore

Une pâtisserie savoureuse inventée par le Syndicat des Boulangers et Pâtissiers du Territoire de Belfort.

Ingrédients pour 4 gâteaux individuels :

75 g d'amandes en poudre + 50 g pour la crème, 75 g de noisettes en poudre, 1 oeuf entier + 1 blanc, 180 g + 50 g pour la crème de sucre en poudre, 50 g de beurre, 1/2 verre à liqueur de rhum, des framboises fraîches, des amandes effilées.

1 - Faire griller légèrement les amandes effilées et réserver.

2 - Mélanger 75 g d'amandes en poudre et 75 g de noisettes en poudre, le blanc d'œuf et 180 g de sucre pour obtenir une pâte épaisse.

3 - Abaisser cette pâte sur une épaisseur de 1 cm et découper 8 ronds de 8 cm, placer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

4 - Enfourner dans un four préchauffé à 160° pendant 20 minutes, puis laisser refroidir sur une grille.

5 - Travailler le beurre ramolli avec le reste d'amande en poudre et le sucre pour obtenir une crème mousseuse, puis ajouter l'œuf et le rhum.

6 - Garnir 4 ronds de meringue avec une partie de la préparation, poser les framboises dessus, et recouvrir des 4 autres ronds de meringue.

7 - Utiliser le reste de crème pour masquer le tour des gâteaux, puis décorer avec les amandes grillées, réserver au frais.



La Tarte aux Brimbelles

Spécialité du Massif des Vosges, la tarte aux brimbelles est le sucré favori du nord de la Franche-Comté...

Ingrédients pour la pâte brisée: 300 g de farine, 200 g de beurre, 1 ou 2 œufs selon la taille, sel.

Ingrédients pour la garniture: 500 g de brimbelles, 50 g de semoule de blé, 75 g de sucre.

1 - La veille, rouler en semoule la farine, le beurre, le sel et laisser au frais.

2 - Le lendemain, lier la pâte avec les œufs sans trop la travailler, l'étendre au rouleau et garnir une tourtière préalablement beurrée.

3 - Piquer le fond à la fourchette et garnir d'une mince couche de semoule.

4 - Garnir avec les brimbelles et mettre à four chaud pour 20 minutes environ.

5 - Saupoudrer de sucre et enfourner pour 10 minutes encore.

Une fois refroidie, il ne reste plus qu'à se régaler !



